


DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION EN CRECHE

Dans le cadre de l'Action Sociale Interministérielle, des places de crèche en structures d'accueil collectif de la petite enfance sont proposées au bénéfice exclusif des familles dont l'un au moins des parents est agent de l'Etat et en résidence administrative en Bourgogne Franche-Comté.

VILLE	QUARTIER	NOM	ADRESSE	☎
DIJON Pour toute demande à Dijon, retourner par mail ou par voie postale le dossier à : asf@mbfssam.fr ou Mutualité Française 2 rue de Colmar 21000 DIJON 03-80-41-19-86	Dijon Nord	La Maison des Fées	Rue Christian Perceret 21000 DIJON	03.80.71.01.52
		Dijon Valmy	Impasse aux Charmes d'Asnières Parc Valmy – 21000 DIJON	03.80.41.61.46
		La Calypso Valmy	26 avenue F. Giroud 21000 DIJON	03.80.78.73.42
	Centre-ville de Dijon	Les Ptits Jules du Nid (Micro-crèche)	41 rue de Mulhouse 21000 DIJON	09.83.24.54.59
		Les Ptits Jules du Nid Lycée (Micro-crèche)	3 rue du Lycée 21000 DIJON	09.81.86.33.03
		Les Paradis de Jules et Juliette (Micro-crèche)	6 rue de la Sablière 21000 DIJON	03.80.27.16.33
		Les Petits Chaperons Rouges	17 avenue du 26 ^{ème} Dragon 21000 DIJON	03.45.60.01.70
	Dijon Sud	La Calypso Arsenal	22 rue Nelson Mandela 21000 DIJON	03.80.29.20.10
CHALON-SUR-SAONE : Dossier à retourner à plate-forme-rh@bfc.gouv.fr	CCAS du Grand Chalon	Structures réparties sur l'ensemble du Grand Chalon Le CCAS décide de la structure d'accueil en fonction du lieu d'habitation ou du lieu de travail	03 85 93 85 27	
AUXERRE : Dossier à retourner à plate-forme-rh@bfc.gouv.fr	Crèche Inter Hospitalière	3 rue du Fleurus 89000 AUXERRE	03.86.46.68.36	
MACON : Dossier à retourner à familles-rhonesalpes@lpcr.fr	Les Petits Chaperons Rouges	94 route de Lyon	04 74 72 66 03	

VILLE	QUARTIER	NOM	ADRESSE	
VESOUL <u>Pour toute demande à Vesoul,</u> <u>retourner par voie postale</u> <u>le dossier à :</u> Bureau de l'action sociale de la Préfecture de Haute-Saône, BP429 70013 VESOUL Cedex		CCAS VESOUL Crèche Les Ptits Loups	3 rue Barboilloz 70000 VESOUL	03.84.97.17.40
ETUPES (proche Montbelliard) Dossier à retourner à ines.dhaoui@la-maison-bleue.fr		Melrose La Maison Bleue	213 rue Pierre Marti, ZI technoland 25460 ETUPES	03.81.31.18.48
BESSONCOURT (proche Belfort) Dossier à retourner à ines.dhaoui@la-maison-bleue.fr		Tilleul La Maison Bleue	34 avenue du Tilleul 90160 BESSONCOURT	03.84.59.09.25
AVANNE-AVENEY (Proche BESANCON) Dossier à retourner à ines.dhaoui@la-maison-bleue.fr		Cardamone La Maison Bleue	Espace Saint Laurent Chemin du Noyer 25720 AVANNE-AVENEY	03.81.25.00.75
BESANÇON Dossier à retourner à ines.dhaoui@la-maison-bleue.fr		Crèche Piments Doubs La Maison Bleue	2 C avenue des Monboucons 25000 BESANÇON	03 81 59.35.90
MISEREY-SALINES (proche BESANCON) Dossier à retourner à ines.dhaoui@la-maison-bleue.fr		Les Kangourous Multi-accueil La Maison Bleue	40 rue d'école 25480 MISEREY-SALINES	03.81.48.81.44

Si vous êtes intéressés et concernés par cette possibilité d'accueil pour votre enfant, âgé de 10 semaines à 4 ans (ou à l'entrée en école maternelle), merci d'envoyer **la demande de pré-inscription datée et signée avec les pièces justificatives nécessaires à l'étude de votre dossier à votre Correspondant Action Sociale.**

A noter :

La quotité de garde demandée dans le dossier de pré-inscription (confirmée dans la lettre d'admission) doit être respectée en cas d'admission de l'enfant. Dans le cas contraire, l'admission sera remise en cause.

Justificatifs demandés : **Un dossier sans pièces justificatives ne pourra être étudié**

- ❑ copie du livret de famille,
- ❑ attestation de QF de la CAF datant de moins de 2 mois,
- ❑ dernier bulletin de salaire du demandeur **et** du conjoint,
- ❑ si la demande fait suite à un changement d'affectation (récent ou à venir) joindre l'avis de mutation,
- ❑ document attestation de la situation de monoparentalité (avis d'imposition, attestation de situation CAF),
- ❑ justificatif concernant le célibat géographique,
- ❑ attestation de la crèche précisant la présence d'un frère ou d'une sœur dans la structure,
- ❑ document justifiant de la perte du mode de garde (démission assistante maternelle par exemple),
- ❑ attestation de l'employeur précisant les horaires atypiques,
- ❑ attestation handicap de l'enfant ou du parent,
- ❑ si agent sous contrat : attestation mentionnant la durée du contrat...

Le dépôt d'une demande de pré-inscription ne vaut pas pour admission. Les dossiers sont étudiés, mi-avril (pour les admissions de septembre), lors d'une commission. En cas de berceaux vacants, une nouvelle commission pourra se réunir ultérieurement.

A NOTER QUE TOUT DOSSIER PARVENU AU-DELA DU 1ER MARS DE L'ANNEE NE SERA PAS PRESENTÉ LORS DE LA COMMISSION D'AVRIL.

Les admissions en crèche se font selon une procédure qui repose sur des critères objectifs et précis. Ils sont établis nationalement par le Comité Interministériel d'Action Social, tels que la situation familiale, les ressources de la famille, l'âge de l'enfant et surtout du nombre de place disponibles sur les places réservées selon le marché public. A noter qu'il n'y a pas de « quota » par ministère.

(*) Marché de réservation de berceaux dans une structure d'accueil collective de la petite enfance au bénéfice exclusif des familles dont l'un au moins des parents est agent de l'Etat en résidence administrative en Bourgogne Franche-Comté. Les places en crèche sont soumises au code des marchés publics: au 31 août 2020, date d'expiration du marché, les places réservées sont remises en concurrence. Votre enfant, peut être amené à changer de crèche sans que l'attribution du berceau ne soit remise en cause.

Règlement spécifique pour les plannings tournants : minimum mensuel d'heures de présence et planning exigé au minimum un mois à l'avance.

La participation financière des parents aux frais d'accueil de leur(s) enfant(s) est déterminée d'après un barème de tarifs horaire établi par la CNAF pour les structures multi accueil et ne concernent pas les micro-crèches dont la facturation sera différente. Les heures d'adaptation, toutes les séquences réservées dans le planning mensuel type ou dans les plannings mensuels variables sont dues.